

# La formation : une priorité au SNCDD

*La formation et l'information des militants sont une priorité au sein du SNCDD car des militants formés seront toujours plus performants et capables de défendre au mieux les intérêts des salariés qu'ils représentent.*

Ainsi en 2017 les formations suivantes ont été organisées :

- Formation ouverture au syndicalisme les 13 et 14 mars 2017 à Lille
- Lors du séminaire de la Grande Motte des 15 et 16 juin 2017, 4 formations ont été dispensées :
  - Techniques de négociation niveau 2
  - Développement de section syndicale
  - Contrat de travail
  - RPS
- Lecture et analyse des comptes les 16 et 17 octobre 2017 à Marne-La-Vallée
- Représentation du personnel les 27 et 28 novembre 2017 à Lille
- 2 Formations les 16 et 17 novembre 2017 à Paris Val de Fontenay
  - Développement de section syndicale
  - RPS

Et 2018 s'annonce aussi riche que 2017 en matière de formations avec les stages suivants déjà effectués :

- Stage « Ouverture au Syndicalisme » à Val de Fontenay 19 et 20 mars 2018



Formation du 30 mars 2018 sur les Ordonnances MACRON à la Confédération.

avec l'intervention de la secrétaire générale

- Stages « Ordonnances MACRON » à la confédération le 30 mars
- Conférence sur le « Management Bienveillant » avec le Dr Rodet le 12 avril à Rungis
- Formation dispensée par SECAFI sur les Ordonnances MACRON pour les militants Transgourmet le 30 mai 2018 chez SECAFI à Paris

Avec en prévision pour le second semestre 2018 :

- 3 formations lors du séminaire 2018 du SNCDD
  - ➔ lieu Aix en Provence des 13 et 14 septembre 2018
  - Expression écrite
  - Élections professionnelles
  - Comité d'entreprise/CSE (par SECAFI)
- Formation Ordonnances MACRON sur 1 journée
  - ➔ lieu: confédération
- Formation développement
  - ➔ lieu: La Rochelle
- Formation « représentation du personnel »
  - ➔ lieu: Val de Fontenay

Nous invitons donc les militants du SNCDD à prendre contact avec l'assistante du syndicat par mail ([secretariat.sncdd@gmail.com](mailto:secretariat.sncdd@gmail.com)) pour les inscriptions aux sessions de formation du second semestre 2018. Ces formations, outre le fait qu'elles soient enrichissantes, auront toujours lieu dans une ambiance festive et décontractée.

L'équipe du SNCDD



Formation du 30 mars 2018 sur les Ordonnances MACRON à la Confédération.

## Formations pour les militants du SNCDD des 13 au 14 septembre 2018



À l'hôtel  
Best Western LE GALICE  
5-7 Route de Galice  
13090 Aix-en-Provence

3 formations	Communication écrite	Le Comité d'Entreprise/ Le Comité Social Économique	Les Élections Professionnelles
Descriptifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les écueils à éviter</b> – ce que vous ne devez surtout pas faire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents moyens de communication,</li> <li>- lecture critique des tracts transmis par les participants,</li> <li>- les 9 règles de fond de la communication écrite.</li> </ul> </li> <li>• <b>Comment rédiger un tract</b> – les règles d'élaboration :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction de tracts sur la base de scénarii prédéterminés,</li> <li>- relecture critique,</li> <li>- la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.</li> </ul> </li> <li>• <b>La stratégie de la communication</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur quels sujets communiquer ?</li> <li>- la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La structure du CE</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- composition et organisation, rôle de chacun, moyens de fonctionnement,</li> <li>- la personnalité civile et juridique.</li> </ul> </li> <li>• <b>Les attributions du CE</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôles, réunions, délibérations.</li> </ul> </li> <li>• <b>Récapitulatif.</b></li> <li>• <b>Le CE et la formation professionnelle</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- obligations légales : les réunions du CE et les documents remis par l'employeur,</li> <li>- la formation professionnelle : un enjeu syndical ?</li> </ul> </li> <li>• <b>Les emplois des fonds d'Action Logement, les droits des salariés</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilité, emménagement, travaux, prêt accessions, investissement locatif, sécurisation</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Le cadre légal des élections professionnelles</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.</li> </ul> <p>• <b>Les enjeux des élections</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.</li> </ul> <p>• <b>La préparation des élections</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.</li> </ul> <p>• <b>Le déroulement des élections</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vote, dépouillement, résultats, contestations.</li> </ul>
Formateurs	Un Animateur de Cameleon Management	Un juriste de SECAFI	Un Animateur du CFS
Nbre de places restantes	10	COMPLET	COMPLET
Conditions d'inscription	Avoir suivi au préalable le stage « Ouverture sur le syndicalisme ».		

Pour vous inscrire merci d'envoyer un mail avec vos : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de portable, nom de votre société, à : [secretariat.sncdd@gmail.com](mailto:secretariat.sncdd@gmail.com) (en précisant votre besoin en chambres d'hôtel si vous habitez à plus de 50 km du lieu de la formation).

- ➔ Horaires approximatifs de ces formations : 9h30-17h30 (ils peuvent être modulés en fonction des contraintes de chacun).
- ➔ Les frais d'hébergement et de restauration seront pris en charge par le SNCDD. Vos frais de transport inhérents à cette formation (train, avion ou indemnités kilométriques ainsi que les frais de parking en dehors de Paris) vous seront remboursés par le CFS, le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC selon son barème.
- ➔ Cette formation peut être suivie sur vos heures de délégation ou dans le cadre du Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale (CFESS). La demande est à envoyer 1 mois minimum avant la date du stage par écrit à votre employeur. Un modèle de lettre est à votre disposition si besoin. Suite aux ordonnances de septembre 2017, les salaires doivent être maintenus par les employeurs pendant les CFESS. Art. L. 2145-6 du Code du travail: « Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. »